



DOSSIER Troubles musculosquelettiques dans les bibliothèques



- ◆ **Le judo verbal pour les chauffeurs de la STRSM**
- ◆ **Prise en charge paritaire à Alma**
- ◆ **Des policiers et policières au courant**
- ◆ **L'APSAM enquête sur les risques biologiques**

FORMATION

- ◆ **Accréditation de formateurs - Travaux publics et construction**



Une prise en charge paritaire très efficace à Alma

Prise en charge par le milieu de mandats spécifiques en santé et en sécurité du travail, formation continue sur le temps du travail et participation de tous les travailleurs et les travailleuses, voilà quelques-uns des principaux ingrédients utilisés par la ville d'Alma et ses syndiqués dans leurs efforts de prévention des accidents du travail. C'est ce que Laurier Bergeron, représentant à la prévention, et Pierre Landry, conseiller principal en ressources humaines, ont expliqué à l'APSAM.



La ville d'Alma a établi un climat qui encourage les bonnes idées et les initiatives. Il n'est pas rare de voir une idée se transformer rapidement en un outil efficace. L'équipe de travail de l'aréna se compose de Gilles Lessard, Raymond Lessard, Jean-Guy Tremblay et Martial Tremblay.

Selon eux, la santé et la sécurité du travail est devenue une préoccupation intégrée au travail quotidien des syndiqués et des cadres. Il n'y a plus de dossiers de santé et de sécurité qui incombent à une seule personne ou à un petit groupe. Comment en sont-ils arrivés là ? Tout est dans l'approche organisationnelle et dans la philosophie de prévention.

D'abord, il a y a eu une réorganisation. Active depuis 1975 en

santé et en sécurité du travail, la ville d'Alma a embauché un employé permanent en 1985. Sa tâche : prendre en charge tout le dossier de la santé et de la sécurité du travail.

Dès 1986, la ville et les syndiqués s'entendent pour adopter un fonctionnement décentralisé. Deux comités de santé et de sécurité voient le jour. Le premier est formé exclusivement pour servir les besoins du service de la Sécurité publique. Il compte parmi ses

membres syndiqués deux patrouilleurs et un enquêteur. Les directeurs de la Sécurité publique et des Incendies ainsi que le permanent en santé et en sécurité du travail représentent la direction.

Le second comité couvre les Travaux publics, les Loisirs et l'Hôtel de ville. Il est formé d'un représentant syndiqué de chaque section ou unité de travail. À ceux-là s'ajoutent deux cadres décisionnels : le directeur des Travaux publics et le régisseur du service des Loisirs. En tout, 11 personnes, incluant le responsable de la santé et de la sécurité du travail.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 2541, nomme un représentant à la prévention, avec l'accord de la Ville, même si le règlement autorisant une telle nomination n'est pas en vigueur dans le secteur municipal.

Le fonctionnement du comité change aussi. Antérieurement, les membres du comité étaient chargés de transmettre les demandes des travailleurs et des travailleuses et d'approuver les actions proposées par le permanent en santé et en sécurité du travail. Maintenant, les membres du comité prennent en charge des dossiers spécifiques tels la mise à jour des politiques d'inspection, les enquêtes et les analyses relatives aux accidents, le SIMDUT, etc. Ils sollicitent les avis et la participation de toutes les personnes concernées par une question de santé et de sécurité au travail. Mine de rien, cette nouvelle dynamique fait avancer les dossiers.

La formation... en continue

Cinq animateurs travaillent en étroite coordination avec le comité de santé et de sécurité. Leur responsabilité : la formation continue, mais pas sur n'importe quoi. Ils font porter leurs actions sur des sujets sélectionnés soigneusement et selon un ordre de priorité. Ils prodiguent leurs connaissances sur le temps de travail, à l'occasion de rencontres d'une durée de 45 minutes. Parmi les principaux sujets faisant l'objet de formation continue, mentionnons les méthodes et règles de prévention à observer lors de certains travaux, le SIMDUT, les équipements de protection individuelle, etc. L'objectif est toujours le même : éliminer à la source ou contrôler les risques d'accidents en misant sur l'apport et les connaissances de tous les employés.

COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ VILLE D'ALMA

Représentants syndicaux

Travaux publics
Service électrique
Achats
Menuiserie
Mécanique
Hygiène du milieu
Loisirs
Hôtel de ville

Représentants patronaux

Directeur des Travaux publics
Régisseur service des Loisirs
Responsable SST

Un journal pour soutenir l'action

J'EM-BARQUE, journal interne créé pour stimuler la prise en charge de la prévention, est l'une des dernières créations du comité de santé et de sécurité. Il traite des actions entreprises par les travailleurs et les travailleuses et de tout sujet d'actualité étudié par le comité ou par un des intervenants dans un dossier de santé et de sécurité. Ce journal, à sa septième parution, s'avère un excellent outil de diffusion et de valorisation des individus, tout comme de la prévention des accidents. Fait à noter, il est entièrement rédigé par le directeur des Travaux publics, en collaboration avec le secrétariat du comité de santé et de sécurité.

À stimuler ainsi la participation de tous à l'assainissement du milieu de travail, la ville d'Alma et les travailleurs et travailleuses ont pu introduire plusieurs innovations au niveau des outils et méthodes de travail. Nous vous en donnons quelques exemples avec les photographies qui accompagnent cet article.



Ce système permet aux employés de nettoyer rapidement et efficacement les bandes de patinoire. Ce travail, qui occupait quatre personnes pendant deux jours, se fait maintenant en deux heures par deux personnes.



Une simple roue dentelée qui s'appuie sur le bord de la bande permet, en trois tours de patinoire, de détacher la glace accumulée. Ce travail, qui prenait quelques heures chaque semaine, est exécuté en quelques minutes seulement.



D'un camion citerne, on a récupéré ce mécanisme de rembobinage. On s'en sert à l'aréna pour enrouler le boyau d'arrosage. Sous peu, on le fera fonctionner à l'aide d'une télécommande.



Aux Travaux publics aussi, les réalisations ne manquent pas. Désormais, les poignées de cette clé de valve d'aqueduc sont mobiles. Ainsi, peu importe la profondeur de la valve, les poignées sont toujours à la bonne hauteur.

Des résultats prometteurs

Pierre Landry a dévoilé quelques chiffres qui témoignent de résultats encourageants.

- ◆ Le nombre d'accidents du travail avec réclamation est passé de 20, en 1990, à 8 par année depuis les trois dernières années.
- ◆ Le nombre de jours perdus a chuté de 175, au début des années 1990, à 50 en 1998.
- ◆ Le taux de cotisation de la Ville a été en diminution constante au cours des dernières années. Il a été fixé à 1,68\$ en 1999; celui de l'unité est de 1,93\$.

Pour en savoir plus, communiquez avec Pierre Landry ou Laurier Bergeron au (418) 669-5003.

Troubles musculosquelettiques chez les préposées des bibliothèques



Répété plusieurs fois, ce simple geste du bras peut causer un problème d'ordre musculosquelettique.

Les TMS apparaissent dans une région comprenant le cou, les omoplates, les épaules et le haut du dos. Il se peut aussi que des problèmes soient ressentis aux coudes, à la région lombaire et aux jambes. Tout dépend du mobilier et de l'organisation du travail.

Quelles sont les activités à l'origine des TMS ? Le prêt et le retour des ouvrages, le classement sur les rayons et certains postes de travail. On a en effet remarqué que le mobilier est souvent mal conçu et peu adapté aux activités et aux personnes. Les rayons sont parfois surchargés, les allées étroites : tous

Douleurs au cou, aux épaules et aux omoplates, malaises ressentis dans la région lombaire : on ne s'attendrait pas à ce que des travailleuses et des travailleurs de bibliothèques municipales puissent éprouver de tels problèmes. Et pourtant, tel est le cas. Ces personnes, qui manipulent des livres dans une atmosphère calme et feutrée, peuvent éprouver des troubles d'ordre musculosquelettique (TMS).

ces facteurs ont une incidence sur la façon dont le travail est fait et peuvent engendrer des problèmes.

Dans une bibliothèque, les préposé(e)s au comptoir de prêt peuvent facilement traiter de 700 à 1300 ouvrages par jour. Lors de périodes très achalandées, c'est parfois près de 2000 ouvrages qui sortent. La répétition des mêmes gestes provoquera une fatigue musculaire, surtout si le mobilier est mal adapté aux activités. À la longue, des troubles musculosquelettiques pourront apparaître.

Un exemple ? Un comptoir de retour trop profond engendre des

difficultés au niveau de la manipulation et du transport des documents. La personne chargée du retour des ouvrages devra incliner le tronc et faire un mouvement de flexion des épaules pour atteindre les livres qui se trouvent en dehors de sa zone d'atteinte. Même si la charge est peu élevée, elle peut être significative, surtout en période de grande affluence.

Un problème semblable peut se poser si le comptoir est trop haut. En général, le travail se fait debout. Si les équipements sur le comptoir se trouvent dans une zone d'atteinte située au-dessus de la hauteur des coudes, il y aura apparition de



Ronald Landry est ici accroupi pour atteindre la tablette du bas.

troubles à plus ou moins long terme. Il est donc important d'adapter la hauteur des comptoirs à la taille des personnes qui y travaillent.

De plus, il est impératif que la circulation des documents entre les différentes zones où se trouvent des appareils comme le désensibilisateur et le lecteur optique soit facilitée de façon à éviter l'apparition de TMS. Par exemple, si le désensibilisateur est simplement placé sur le comptoir, il faut soulever les ouvrages, puis les retourner avant de pouvoir les déposer sur l'appareil. Ces gestes mobilisent l'ensemble des muscles des bras, des avant-bras, des épaules, des omoplates et du cou. Il serait plus avisé d'intégrer le désensibilisateur au comptoir, de façon à ce que le lecteur soit au même niveau que la surface de la table. Avec une telle installation, il n'y aurait qu'à faire glisser tout simplement les ouvrages sur l'appareil.

Le classement des documents sur les rayons est une activité qui peut aussi poser des problèmes. C'est que plusieurs bibliothèques sont aux prises avec un manque d'espace. Elles reçoivent régulièrement de nouveaux livres. Conséquence : les rayons débordent. On doit alors aménager des rangements dans des endroits inadaptes et contraignants pour la posture. On réduit l'espace entre les allées, rendant impossible la circulation des chariots. Il faut laisser les chariots au bout des allées, prendre et soutenir plusieurs livres avec un bras. Il s'agit d'un travail statique qui sollicite l'avant-bras, le bras et l'épaule. Simultanément, avec la main libre, il faut décaler les documents sur les rayons, déplacer les séparateurs et insérer les documents à ranger. Si cela s'avère impossible en raison de l'encombrement, la personne doit alors se pencher ou s'accroupir pour déposer les livres par terre, se relever pour ranger les livres à l'aide de ses deux mains, puis se baisser à nouveau pour reprendre ceux laissés par terre. La solution : à défaut d'avoir plus d'espace de rayonnage, il faudrait prévoir des espaces libres sur les rayons pour pouvoir y déposer les ouvrages à ranger.

Comme on le voit, le manque d'espace peut être à l'origine de plusieurs problèmes. Conséquence du modernisme, les bibliothèques recèlent maintenant quantités de livres-cassettes, de cédéroms et de documents d'accompagnement. Il a fallu trouver de la place pour les ranger. Où ? Là où on a pu en trouver : sous les comptoirs de prêt

ou ailleurs, dans des endroits contraignant le personnel à adopter des postures inconfortables pour les atteindre. Ici encore, la prudence est de mise. L'APSAM recommande de consulter les membres du personnel avant de déterminer l'endroit et le système de rangement approprié.

D'autres points à l'étude

Quelques autres aspects ont été portés à l'attention de Ronald Landry. Notamment, les chariots utilisés pour transporter les ouvrages vers les rayons. En général, les forces exercées pour les pousser ne sont pas excessives et ne peuvent entraîner à elles seules des problèmes musculosquelettiques. Toutefois, ces chariots devraient être équipés de roulettes d'un diamètre plus élevé, facilitant ainsi les manœuvres.

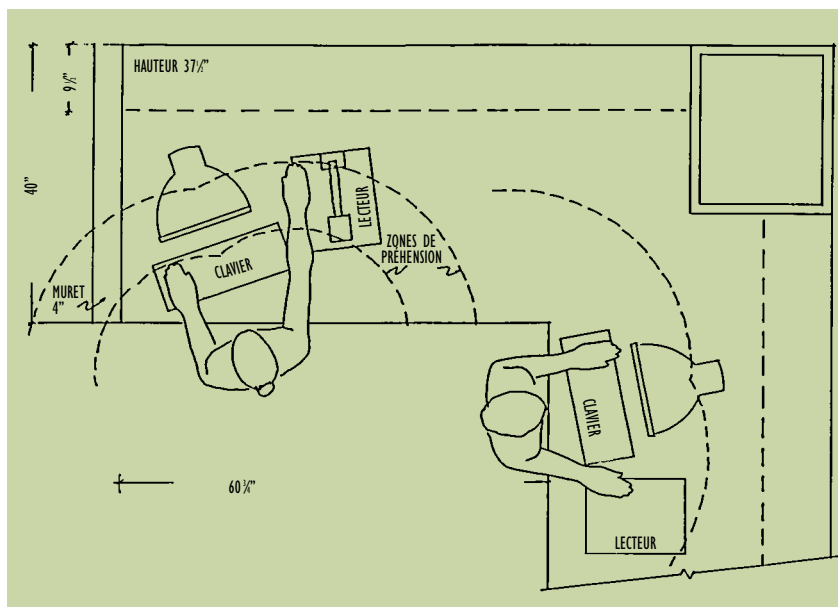
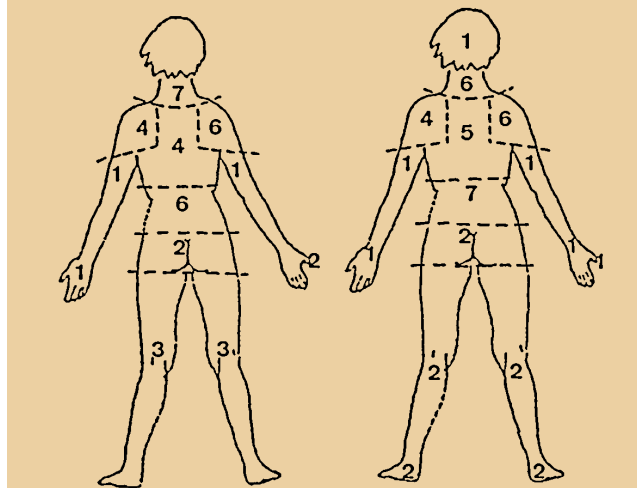
Des bibliothécaires ont attiré notre attention sur les niveaux d'éclairage en général et à certains postes de travail. Il faut prendre des mesures du niveau d'éclairage. Dans les deux bibliothèques témoins, nous avons découvert des zones où le niveau d'éclairage se situait en deçà de la norme québécoise qui recommande 400 lux pour un travail général de bureau et 550 lux pour des tâches spécifiques (*Règlement sur la qualité du milieu de travail*).

D'autres personnes ont attiré notre attention sur le type de siège le mieux approprié. Encore ici, il faut bien évaluer la nature du travail à accomplir et s'assurer que le poste de travail est compatible et adapté au siège. De façon générale, on recommande de faire l'acquisition de sièges peu encombrants, assurant un confort postural satisfaisant et possédant les caractéristiques minimales suivantes :

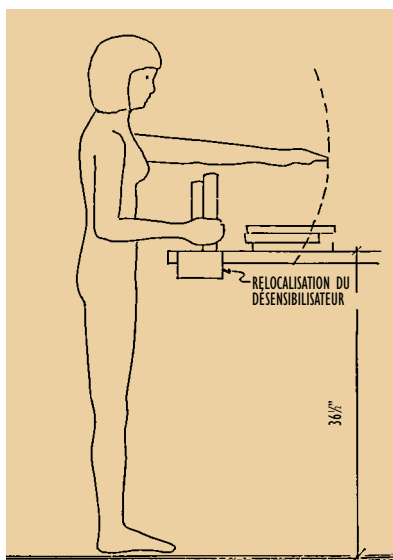
- ◆ une assise facile à ajuster en hauteur ;
- ◆ un dossier offrant un soutien lombaire de bonne qualité ;

Suite en page 6

Voici les zones où se situent la fatigue ou la douleur pendant (à gauche) et après le travail (à droite).



Remarquez ici la profondeur du comptoir. Les livres peuvent y être déposés largement en dehors des zones de préhension.



Une solution au comptoir de prêt. Notez la hauteur et la profondeur du comptoir, ainsi que la localisation du désensibilisateur.

- ◆ des roulettes assurant des déplacements faciles.

Ailleurs, là où le travail se fait debout, il faut envisager le recours à un repose-pieds, avec un espace suffisant sous le comptoir.

Vers une étude plus poussée

Nous possédons désormais une meilleure connaissance des activités qui peuvent causer des troubles musculosquelettiques chez les employé(e)s des bibliothèques. L'APSAM souhaite aller plus loin en réalisant une étude plus approfondie, avec le concours d'un plus grand nombre de bibliothèques pour bien approfondir la réalité. On trouve au Québec des bibliothèques qui logent dans des immeubles relativement âgés. Croissance et modernisme obligent, on rajoute des micro-ordinateurs, des écrans cathodiques et toutes sortes d'appareils modernes sur des

comptoirs qui n'ont pas été conçus pour ce genre d'équipement.

Il y a aussi des bibliothèques modernes, mais dont le mobilier a également été mal conçu pour le travail et l'équipement. On entreprend parfois des changements dans l'aménagement ou on remplace le mobilier sans consulter les principaux intéressés. On commet alors des erreurs, sans le vouloir. Les corriger demande de consacrer d'importantes sommes d'argent. Consulter avant d'agir et tenir compte des aspects ergonomiques devraient constituer des étapes préalables à l'achat de mobilier, d'équipement ou à des modifications dans l'aménagement.

Quand nous posséderons ces connaissances, nous pourrions éviter des erreurs coûteuses tant pour les personnes qui travaillent dans nos bibliothèques que pour nos administrations municipales.

Mont-Laurier réaménage son comptoir de prêt

Presque au même moment où l'APSAM s'intéressait à la problématique des bibliothèques, la ville de Mont-Laurier et les employé(e)s de la bibliothèque s'entendaient pour faire appel à leur CLSC et aux services de l'architecte et consultant en ergonomie, Ronald Landry, pour réaménager le comptoir du prêt.

C'est que la bibliothèque de Mont-Laurier est en voie d'informatiser ses activités. On doit donc réaménager le comptoir du prêt pour accueillir le nouveau matériel informatique. On souhaite également le rendre plus fonctionnel pour les employé(e)s et pour les usagers.

Appelé en décembre 1998, Ronald Landry a suggéré au personnel de la bibliothèque de Mont-Laurier de suivre quelques étapes, avant de réaménager le comptoir.

- ◆ D'abord, faire une analyse des tâches et identifier les exigences reliées à chacune d'elles. L'avis de ceux et celles qui y travaillent chaque jour sera essentiel à la réussite de cette étape.
- ◆ Puis, leur soumettre un questionnaire, afin d'identifier des problèmes possibles et de connaître leurs besoins et commentaires. C'est le CLSC qui se chargera de cette étape.
- ◆ Enfin, avec ces informations en main, Ronald Landry recherchera les solutions les plus fonctionnelles avant de procéder à la modification du comptoir.

Selon Karine Forget, coordonnatrice des ressources humaines, le dossier est bien amorcé et devrait connaître ses premières conclusions dès le mois d'avril.

Accréditation de formateurs — Travaux publics et construction

Du 3 au 7 mai, l'APSAM offrira le cours *Travaux publics et construction*. Les personnes intéressées à s'y inscrire peuvent entrer en communication avec M^{me} Marie-José Duponsel au 514-849-8373 ou au 1-800-465-1754. Coût: 650\$, taxes en sus.

L'ÉLECTRICITÉ ET LES POLICIERS: UN COURANT POSITIF

Environ 67% de tous les policiers municipaux du Québec auraient pris le temps de regarder la vidéocassette intitulée «L'électricité et les intervenants de première ligne.» C'est ce que l'APSAM a appris au terme d'un sondage éclair.

On se rappellera que l'APSAM, au mois de janvier 1997, avait distribué cette vidéocassette produite par Hydro-Québec à tous les services de police municipaux et syndicats regroupant leurs policiers.

Sur 139 services de police qui emploient près de 8500 policiers et policières, 80 des 87 services nous ayant répondu ont diffusé ce document à leurs membres. Le sondage révèle aussi que 5656 policiers et policières (67% des effectifs policiers municipaux) l'ont vu.

Cela constitue à nos yeux de bons résultats et nous indique que la diffusion d'un document vidéo aux policiers et policières est un bon moyen d'information pour les rejoindre.

Le «judo verbal» pour la prévention des agressions

Ce n'est pas une technique d'autodéfense, mais un moyen de communication pouvant amener une personne agressive à s'exprimer verbalement plutôt que de réagir violemment. C'est une des méthodes proposées aux chauffeurs d'autobus et aux superviseurs de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) dans le cadre de la formation sur la prévention des agressions. Lancée le 2 novembre 1998, la formation s'est terminée à la fin du mois de mars 1999.

Pourquoi ce cours? La formation fait suite à une recommandation qui s'est dégagée d'un sondage paritaire effectué sur le phénomène des agressions. Elle a pour objectif d'outiller les chauffeurs et les superviseurs dans leur quotidien, afin de les aider à prévenir et à faire face à des événements ponctuels d'agressivité verbale, physique et/ou psychologique. Un des principes clés : ne jamais répondre à la violence par la violence.

Les deux parties ont choisi de travailler avec l'APSAM et **Les Consultants Verret**, une firme spécialisée en formation et en développement organisationnel, compte tenu de leur expérience dans ce domaine. L'APSAM travaille depuis plusieurs années avec Colette Verret qui a élaboré le cours «*La communication avec la clientèle agressive*», afin de répondre aux besoins de différentes catégories d'employés du secteur municipal qui peuvent être exposés à des situations d'agressivité.

Un comité paritaire chargé de voir à ce que la formation réponde aux besoins spécifiques des chauffeurs et des superviseurs a été créé. Il avait pour mandat d'aider l'équipe de formateurs à adapter le contenu du cours à leur contexte de travail particulier. Les formateurs ont d'abord appris à connaître le travail des chauffeurs et des superviseurs. Ils les ont accompagnés le soir et les week-ends. Ils ont fait l'expérience de la solitude du chauffeur qui arrive

en bout de ligne, aux petites heures du matin. Ils ont même pris place dans le siège du chauffeur, afin de prendre conscience de l'effet dominant-dominé que le chauffeur peut ressentir lors de situations conflictuelles. Les formateurs ont également rencontré et écouté certains chauffeurs ayant été victimes d'agressions, de même que des superviseurs. Au terme de ces expériences, le cours a été adapté et validé par deux groupes pilotes.

Le 2 novembre 1998, c'était le coup d'envoi de la formation. On sentait quelques interrogations chez les participants. Les premières réactions? Elles sont positives. Les chauffeurs semblent satisfaits d'avoir accès à une telle formation. La formule du cours est originale et dynamique ; elle les incite à jouer un rôle actif, à réfléchir, à s'interroger collectivement, à échanger points de vue et expériences vécues et à exprimer les moyens qu'ils utilisent spontanément en situation d'agressivité. Les méthodes d'animation sont innovatrices et les animateurs font appel à un système multimédia.

Les animateurs apprennent aux participants à reconnaître différents types de personnalité, à déceler des situations

d'agressivité, à les anticiper et à les désamorcer. Ils incitent les chauffeurs à adopter des comportements de prudence : repérer des cabines téléphoniques sur leur trajet, organiser leur espace de travail afin de réduire les risques, etc. En fait, la formation propose aux chauffeurs et aux superviseurs une réflexion sur différentes situations, un partage des expériences, pour en arriver à une meilleure préparation et à développer un répertoire plus large de réponses aux situations d'agressivité. La prévention, c'est connaître ses modes de réaction ; c'est aussi être préparé à faire face à des situations d'agressivité plutôt que de réagir. Bref, c'est se donner une longueur d'avance.

Parallèlement à la formation, la direction de la STRSM et le syndicat des chauffeurs ont convenu des façons de voir à la perception des titres de transport, afin d'éviter que les chauffeurs s'exposent à des risques. Ils ont aussi convenu d'un protocole d'intervention en cas d'agression. Enfin, ils prévoient établir des liens avec les corps policiers et les établissements scolaires pour élaborer des mécanismes de collaboration. Cela se fera au cours de l'année 1999.

Cette formation est axée sur la santé et la sécurité au travail des chauffeurs et des superviseurs. Bien que le phénomène des agressions soit complexe, il est essentiel de tenter de prévenir et de déjouer les comportements violents. C'est à cette tâche que s'emploie la direction et le syndicat.

Deux chauffeurs de la STRSM recréent une situation où l'agressivité est présente.





La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone:
(514) 849-8373

Télécopieur:
(514) 849-8873

Téléphone sans frais:
1-800-465-1754

Télécopieur sans frais:
1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur:
Alain Langlois

Coprésident patronal:
François Jutras,
directeur des Ressources
humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical:
Claude Héту, directeur adjoint,
SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue:
Alain Devost

Rédaction:
Pierre Bouchard -
Communications B

Réalisation graphique:
Anne Brissette Graphiste

Distribution:
À la poste

Impression:
LES IMPRESSIONS AU POINT

Nota: Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 12 000 exemplaires

L'APSAM enquête sur les risques biologiques

L'APSAM lance une enquête sur les risques biologiques auprès des policiers et des pompiers du Québec. Elle désire savoir dans quelle mesure les travailleurs et les travailleuses de ces deux groupes ont déjà reçu de l'information sur les conséquences d'une exposition aux risques biologiques. L'étude vise également à dénombrer les policiers et pompiers qui ont déjà été vaccinés contre l'hépatite B.

Cette enquête de l'APSAM fait partie des travaux d'un groupe de travail mis sur pied par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dans le but de développer un programme d'intervention intégré (PII). Ce programme vise à long terme la réduction et le contrôle des risques biologiques dans les secteurs de l'administration publique et des affaires municipales. Outre les policiers et les pompiers, les éboueurs, égoutiers et les travailleurs affectés au traitement des eaux usées seront visés par le PII.

Denise Gilbert, conseillère à l'APSAM, représente le secteur municipal au sein du groupe de travail de la CSST. « Nous savons, dit-elle, qu'un bon nombre de policiers et de pompiers ont été vaccinés contre l'hépatite B, mais nous n'en connaissons pas le nombre exact. Nous pensons aussi qu'il y a eu des programmes d'information, mais nous désirons en connaître l'ampleur. Notre enquête sera expédiée par télécopieur à la mi-avril, avec un délai de réponse de deux semaines. Les résultats nous

permettront d'évaluer précisément les besoins d'information de ces deux clientèles avant de recommander les moyens d'action et les outils appropriés. »

À l'APSAM, les groupes de liaison pour les policiers et les pompiers ont été mis au courant de cette démarche et l'ont approuvée.

Les programmes d'intervention intégrés de la CSST font partie de ses nouvelles approches en matière de prévention-inspection et des problématiques prioritaires en santé et en sécurité du travail pour les années à venir.

Surveillez les prochaines éditions de ce bulletin dans lesquelles nous rendrons compte des résultats de l'enquête et des travaux du groupe de travail chargé d'élaborer le programme d'intervention intégré. D'ici là, l'APSAM demande aux directeurs des services concernés, aux présidents des syndicats et aux responsables de la santé et sécurité des municipalités de se consulter puis de répondre au questionnaire. Cela vous concerne tous.



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec H2Y 2H7

